



SEANCE DU 09 DECEMBRE 2016

Nombre de conseillers :

en exercice : 11

présents : 8

votants 10

(dont 2 procurations)

Date de la convocation :

30/11/2016

L'an deux mil seize et le neuf décembre à 20 h 45

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes, Maryse MARIONON, Françoise PELISSIER
MM Christian BAFOIL, Cédric BOYER, Eric CHABRILLAT, Christian LASSAIGNE, Patrick PELISSIER, Raymond SIBILLE

Absents : Frédéric GESEGNET (a donné procuration à Patrick PELISSIER), Lauriane LAUGIER (a donné procuration à Françoise PELISSIER), Olivier LEVET

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 30/09/2016. Aucune observation.
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



DECISION DU MAIRE (dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire – Article L2122-22 du CGCT)

N°2-2016 : Travaux du Plan d'Aménagement du Bourg – Village de Perpezat

Signature de l'avenant n°1 au marché de travaux

Le Maire,

Vu la décision municipale n°1-2016 en date du 31 mai 2016 attribuant le marché de travaux du PAB du village de Perpezat à l'entreprise CHEVALIER (43100 BRIOUDE) pour un montant de 137 470 € HT,

Considérant les travaux du Plan d'Aménagement du Bourg – Village de Perpezat,

Considérant les réunions de chantier avec la commission des travaux,

Considérant qu'il convient d'effectuer des travaux supplémentaires non prévus au marché initial, c'est-à-dire le busage d'un fossé afin d'élargir un passage, le remplacement de réseaux d'eaux pluviales complémentaire, la pose de bordure P1 pour séparation du domaine public/domaine privé,

Décide de signer l'avenant n°1 au marché de travaux concernant le PAB du village de Perpezat avec l'entreprise CHEVALIER.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 12 686,60 € HT.

Le nouveau montant du marché toutes tranches s'élève à 150 156,60 € HT.



OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget 2016

Suite aux travaux du PAB de Perpezat (programme 167), un avenant a été signé pour des travaux supplémentaires.

Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants et de réajuster une subvention qui n'avait pas été prévue au BP 2016 (FIC : réseaux télécoms + nouveau montant du PAB) :

